

Pandémie : MESURES DE SECURITE

Le télétravail est la **REGLE** et le travail sur site repose sur le **VOLONTARIAT**. Mais il faut que les conditions sanitaires soient respectées (gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, masques, désinfection des bureaux, distance de sécurité). Ces équipements sont censés avoir été mis à disposition des salariés et ces mêmes salariés informés lorsque des collègues sont contaminés.

N'hésitez pas à Signaler les situations dangereuses car la santé c'est VITAL.

France : **82 cas confirmés 333 cas suspectés 5 cas sérieux (situation au 1/04/20)**

Agen, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes, Montpellier, Rouen, Dijon, Toulouse

Télétravail : Source de stress, d'anxiété et d'épuisement ?

La CGT a appris que des salarié-e-s se plaignent de devoir être présents en call conférence avec leur manager quotidiennement en début de matinée et en fin de journée ou d'être appelés chaque jour.

Les salarié.e.s se sentent « **surveillés.e.s** » dans leur travail ce qui engendre chez eux du stress, de l'anxiété et affecte leur santé. Le télétravail ne doit pas être l'occasion d'un **flicage** permanent au prétexte du maintien du lien social et au mépris du droit à la déconnexion. Bien que la direction annonce une « **tolérance** » sur la **baisse de productivité**, certains salariés, notamment parents de jeunes enfants, s'inquiètent à raison. En effet comment quantifier une « **tolérance** » dès lors que la gestion du projet conserve les mêmes délais? Comment rappeler à l'ordre un manager qui répond au salarié « *décale ta journée de travail en soirée* », alors que dans ce contexte de covid les règles à la déconnexion numérique doivent être appliquées à la lettre ?

La CGT a demandé des **garanties** en CSE, la direction s'est engagée à ne pas sanctionner ni baisser les évaluations. Continuez à nous informer.

BREVES de CSE

La direction annonce après validation du conseil d'administration qu'elle ne distribuera pas les **DIVIDENDES** cette année (39,9M€), sauf qu'il ne se tiendra qu'au mois de mai/juin, alors pourquoi ne pas provoquer une réunion extraordinaire pour entériner ce sujet et **tenir les promesses** ?

Pourquoi indiquer en CSE que SSG dispose de 3 mois de provisions pour « **tenir le choc** » et quelques jours plus tard annoncer la mise en œuvre du **chômage partiel** rétroactivement au 17 mars ?

La CGT vous recommande de bien noter le nombre de jours travaillés et de rester très vigilant sur un éventuel nombre de jours ou vous seriez placé en chômage partiel. Cela peut avoir un impact sur le nombre de trimestres retenu lors du calcul de la retraite. Quant aux **JRTTH**, les managers doivent respecter le délai de prévenance de **7 jours** (selon l'accord, position réaffirmée le 26 mars en CSE par la DG). La DG a décidé de permettre le report des dates des **CONGES** sans définir pour le moment de date limite.

Impact de la crise sanitaire sur l'emploi ?...

La DG a mis la priorité sur la **SANTE** et l'**EMPLOI**, tant mieux, mais :

- pour la santé et la mise en sécurité cela a pris du temps et tout n'est pas réglé !
- pour l'emploi, on constate l'arrêt de nombreux contrats avec la sortie de 1000 salariés fin mars impliquant une augmentation du nombre d'inter-contrats et entraînant de fait du chômage partiel. Mais la DG ne veut rien changer, ni sur l'offshore, ni sur la sous-traitance, seul le recrutement semble s'arrêter! Soyons vigilants, car à tout cela s'ajoute des clients qui en profitent et exercent une pression à la baisse sur les tarifs et pourraient dans ce contexte conduire à une délocalisation des activités.

... et la durée du travail

Et pour finir, la direction va-t-elle s'engouffrer dans les brèches ouvertes par le gouvernement qui en profite pour casser le code du travail et déréguler le temps de travail ?

Pour toute demande d'information, contactez

Les élu-e-s CGT aux CSE SSG et I2S: Marie-Christine HERVE: Elue CSE SSG : 06 63 55 07 55, Clément SANVISENS: Elu CSE SSG : 06 43 56 59 77, Pham QUYNH CHI: Elue CSE SSG : quynhnet@yahoo.fr, Eric LANDIER: Elu CSE SSG : elandier@hotmail.com, Franck DILSCHNEIDER: Elu CSE I2S: 06 01 99 03 42, Valérie CUCEGLIO: Elue CSE I2S: valerie.cuceglio1234@gmail.com, Dominique DAGAIL: Elu CSE I2S : dominique.dagail@9online.fr, Abdelaziz BENABDERRAHMAN : Elu CSE I2S : 0617251797, Michel DE FRANCO : RS CSE I2S, conseiller du salarié, défenseur syndical : 0608431060.

Les délégués syndicaux CGT: Sébastien MARQUE : 0685421938, Pascal BERNARD : pascal.bernard781@gmail.com, Vincent USTASE : vincent.perso.ustase@free.fr